

LES CEMEA

Mouvement d'éducation nouvelle et mouvement d'éducation populaire, association reconnue d'utilité publique, les CEMEA interviennent dans de nombreux domaines de l'éducation, des loisirs et du social.

Par convention avec le ministère des solidarités et de la santé, ils sont chargés de l'animation du réseau national « Jeunes en errance » qui réunit 270 équipes au travail avec ces jeunes (cf. jeunes-en-errance.cemea.asso.fr).

Cette contribution s'appuie sur les échanges et les travaux de ce réseau, et porte exclusivement sur les jeunes en errance âgés de 16-17 à 25-30 ans.

Les moyens de sécuriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et d'améliorer la lutte contre le décrochage scolaire dans le cadre du parcours d'autonomisation progressive des jeunes et afin de s'assurer que chaque jeune puisse bénéficier d'une solution d'accompagnement adaptée.

▪ **Sécuriser l'insertion sociale et professionnelle**

Avec ces jeunes une possible insertion professionnelle est dépendante d'une stabilisation sociale qui est à travailler au préalable par le contact avec des professionnels faisant fonction de balises, de repères dans la vie d'errance. Ceci passe par le maintien et le renforcement des équipes de travail de rue des centres villes (prévention spécialisée, CAARUD), par le développement de structures d'accueil dites « à bas seuil d'exigence », à la fois accueil de jour dédiés et propositions d'hébergement inconditionnel et de longue durée adaptés à chacun. Ceci peut aussi s'appuyer sur des propositions de « jobs à la journée », TAPAJ et dispositifs de Missions Locales, qui ont pour principal but une primo-mobilisation. Tous ces dispositifs doivent être accompagnés par des professionnels expérimentés dans le travail avec les jeunes en grande difficulté.

L'aide à l'insertion professionnelle ne vient que secondairement. Elle doit prendre en compte les dynamiques, les comportements et les représentations sociales des jeunes. C'est un accompagnement éducatif autant qu'un accompagnement à la mobilisation professionnelle. Ces constats expliquent l'échec de la Garantie Jeunes mise en œuvre par les Missions locales pour ces jeunes : fortes contraintes horaires et temporelles, stéréotypie des parcours, forme scolaire, impossibilité d'interrompre puis de reprendre...

D'autre part, il apparaît que certains jeunes connaissent des troubles psychiques non négligeables liés à leurs histoires de vie, et que ces troubles peuvent être suffisamment invalidants pour envisager une orientation vers des dispositifs spécialisés dans le cadre de la prise en compte d'un handicap psychique. Mais à ce jour les structures spécialisées du secteur médico-social ne sont absolument pas prêtes à prendre en compte ce nouveau public.

■ Améliorer la lutte contre le décrochage scolaire

Des grands mineurs (16-17 ans) sont en errance, certains par l'effet de dynamiques de migration, d'autres par rupture familiale et sociale. L'expérience montre qu'avec ceux qui se situent dans la rupture il peut être adapté d'agir de façon forte, décalée des contraintes des systèmes éducatifs classiques qu'ils rejettent. Alors que la réponse institutionnelle est le placement en MECS ou en famille d'accueil avec maintien de la scolarité, nous pensons qu'une interruption de celle-ci de façon accompagnée n'est pas préjudiciable, au profit de la possibilité d'engager des accompagnements globaux construits sur l'engagement dans des projets partagés, sortes de « séjours de rupture » développés dans la durée.

La question de la solvabilisation des parcours d'insertion visant à prévenir d'éventuelles difficultés financières

Il est connu que pour des jeunes sans soutien familial, le vide de moyens d'existence entre la fin de la prise en charge ASE et l'accès au RSA est facteur de vulnérabilité, de marginalisation, parfois de décrochage social complet.

Le principe global de la Garantie Jeunes (pas de jeunes sans proposition de soutien) est donc à étendre à tous les jeunes sans ressources s'engageant dans une relation éducative soutenant une dynamique d'insertion : participation aux activités d'un accueil de jour, mobilisation sociale pour une stabilisation d'hébergement, démarche de substitution des opiacés...

La prévention des ruptures de vie des jeunes, en particulier pour les jeunes sortant des dispositifs de protection de l'enfance

La rupture à la sortie des dispositifs de protection est le résultat de ruptures préalables. Les jeunes en errance passés par l'ASE ont vécu de nombreux placements, tous interrompus, avec des sentiments d'échec et d'abandon qui viennent alors renforcer leurs troubles psychiques et comportementaux construits pour partie sur des dynamiques abandonniques. Eviter la rupture à la sortie passe donc par éviter les ruptures successives durant toute la durée des placements en mettant en place des formes d'accompagnement adaptées.

Cela passe également par un apprentissage des gestes et des comportements d'une vie autonome à engager durant les dernières années de placement : responsabilité d'un budget, alimentation, entretien du lieu de vie...

Les Contrats Jeunes Majeurs, en régression massive dans la plupart des départements, ne profitent là où il en subsiste qu'aux jeunes les plus engagés dans une insertion sociale et professionnelle active. Pourtant, on peut penser que ce sont aussi les jeunes les plus en difficulté qui devraient pouvoir bénéficier d'une proposition de prolongation d'accompagnement sous des formes souples à inventer avec eux.



CONTRIBUTION AUX TRAVAUX DU GROUPE « PREVENIR LA VULNERABILITE DES JEUNES ET FAVORISER LEUR INSERTION ».

Les moyens de faire des jeunes des acteurs des politiques qui leurs sont destinés et de valoriser leur engagement

Concernant les jeunes en errance, une première étape consiste à les associer collectivement aux fonctionnements des structures et des dispositifs qui les accueillent et les prennent en charge. Les exigences de la loi 2002-2 sont à investir de façon dynamique et à dépasser au profit de dispositifs institutionnels de cogestion.

D'autre part, dans le cadre de programmes de mobilisation personnelle et sociale, l'engagement dans des actions à caractère humanitaire et solidaire peut permettre de soutenir des revalorisations narcissiques.

Contact :

CEMEA. 24 Rue Marc Seguin. 75883 Paris cedex 18

François Chobeaux. Animateur du réseau Jeunes en errance

francois.chobeaux@cemea.asso.fr

06 08 90 86 36